

Communiqué_Plan Famille - « Ambition Logements » : le ministère des Armées va rénover et construire plusieurs milliers de logements

📄 | T+ | T- | [f](#) [t](#) [in](#) [📌](#)



Mise à jour : 05/10/2021

Plan Famille - « Ambition Logements » : le ministère des Armées va rénover et construire plusieurs milliers de logements

- Florence Parly, ministre des Armées, a désigné le groupement conduit par Eiffage SA et Arcade Vyv comme attributaire pressenti pour la gestion externalisée des logements domaniaux du ministère des Armées.
- L'objectif poursuivi par le ministère est le développement significatif et qualitatif de l'offre de logements au profit de ses ressortissants dans un processus novateur et ambitieux à haute qualité environnementale : rénovation énergétique du parc de logements, constructions neuves bas carbone, dispositifs de résidentialisation, diminution des charges pour les locataires, amélioration de la qualité du service de gestion locative.
- « Ambition Logements » concerne la rénovation d'un parc de plus de 8 000 logements existants et la construction de 3 000 logements neufs dès les premières années de mise en œuvre.
- Cette désignation est l'aboutissement d'une procédure engagée en avril 2019 et menée en partenariat étroit avec la direction de l'immobilier de l'Etat. Par ce dispositif, le ministère des Armées s'engage dans une gestion exemplaire et novatrice de l'ensemble du parc domanial métropolitain.
- « Ambition Logements » s'inscrit dans les efforts menés par la ministre des Armées en faveur de mesures concrètes pour le quotidien des personnels du ministère, notamment dans le cadre du Plan Famille.

Ce contrat de longue durée (35 ans) permettra au ministère des Armées de gérer l'ensemble de son parc domanial métropolitain de façon exemplaire.

Le dispositif ainsi prévu est totalement novateur pour une entité publique. Des dispositifs nombreux de concertation, de suivi et de contrôle sont prévus afin d'autoriser à la fois une forte capacité d'initiative et de proposition du concessionnaire, sous le contrôle vigilant du Ministère des Armées, en lien avec la direction de l'immobilier de l'Etat, cosignataire du contrat.

Dès 2023, le concessionnaire assurera l'ensemble de la gestion du parc dans trois domaines. D'abord, la remise à niveau technique et l'extension du parc par la rénovation et la construction de nouveaux logements. Ensuite, l'entretien-maintenance et le gros-entretien de renouvellement de l'ensemble du parc domanial. Enfin, il prendra également en charge, de manière progressive, l'exploitation au profit des bénéficiaires, en lien avec les acteurs ministériels de la politique du logement.

Plus concrètement, l'action du concessionnaire se déclinera à travers les actions suivantes :

- **Reconstituer et augmenter la capacité du parc de logements existants (8 258 logements) à destination des familles des ressortissants du ministère.**

Cela se traduira tout d'abord par la rénovation de l'intégralité des logements existants, ainsi que par le lancement, dès le début du contrat, d'un plan de construction de plus de 3 000 logements neufs répartis sur 55 sites, répondant ainsi aux besoins des bénéficiaires en termes d'emplacement géographique. Ensuite, sur la durée du contrat, près de 4 000 logements actuellement gérés par d'autres prestataires, dans le cadre de baux emphytéotiques administratifs, seront rénovés et réintégrés au sein du parc domanial.

- **Moderniser** le parc de logements, ainsi que sa gestion, par une montée en gamme des standards de rénovation et de construction en termes de qualité technique et de performance énergétique et environnementale.

L'offre proposée par le groupement Eiffage SA – Arcade Vyv répond aux objectifs du ministère en termes d'amélioration du service aux ressortissants, de qualité des travaux de rénovation et de construction, y compris en termes de performance énergétique et environnementale, de gestion des logements avec une stratégie de réduction des charges et d'entretien sur toute la durée du contrat.

Dès à présent commence la phase de mise au point du contrat, qui doit permettre de finaliser la rédaction des éléments techniques et financiers du projet. Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de finalisation de la documentation contractuelle que la signature du contrat pourra avoir lieu.